

# Rapport à mi-parcours du programme d'investissements d'avenir (PIA)

→ par le secteur Recherche

Toujours plus loin, toujours plus fort dans les Idex ! Des préconisations à haut risque pour le maillage territorial et la diversité scientifique.

Le comité d'examen à mi-parcours du PIA présidé par Philippe Maystadt (ancien président de la Banque européenne d'investissement – BEI) a rendu son rapport. Il avait pour tâche d'évaluer les premiers effets des PIA1 et PIA2 afin de préparer « les modes d'intervention et les domaines d'application du PIA3 ». Résultant d'une commande de Jean Pisani-Ferry, commissaire général du CGI1, le rapport se situe dans une stricte observance de la doctrine du rapport Juppé-Rocard de 2009 (plus de cinquante citations en 130 pages, annexes comprises). Ainsi sont assénés dès la synthèse initiale (p. 9) les éléments d'un jugement « globalement positif » du PIA : « La pertinence des priorités stratégiques proposées par le rapport Juppé-Rocard a été confirmée ; le principe d'excellence a généralement prévalu ; le recours à des jurys indépendants a permis l'émergence de projets ignorés dans les procédures traditionnelles ; la culture de l'évaluation a progressé. Le PIA a changé "les mots et les choses" ; il a bousculé des structures trop confortablement installées dans leurs certitudes ; il a amené des acteurs qui s'ignoraient à collaborer pour constituer la masse critique permettant d'atteindre l'excellence. » L'ESR est concerné pour partie par le PIA (62,5 %, soit 30 milliards d'euros pour PIA1, et 45 %, soit 5,3 milliards d'euros pour PIA2). La

mise en œuvre du PIA bénéficie d'une exception à l'annualité budgétaire et un suivi régulier de son état d'avancement est transmis au Parlement. Mais « les indicateurs de suivi des actions sont parfois trop nombreux et extrêmement disparates, ce qui n'autorise ni une vision transversale du PIA

ni des comparaisons aux différents niveaux de granularité du programme ». Est-ce à dire que ce qui est préconisé si durement par le comité pour l'ESR (voir ci-dessous) n'est pas de mise pour les opérateurs privés bénéficiaires du PIA ? Sans surprise, le rapport constate que

▼  
**La logique de retour financier pour l'État est assumée, sans interrogation sur les dangers encourus de ce fait par la recherche fondamentale.**  
 ▲



Objectif principal du PIA : restructurer l'ESR.

© Yves Damin / Fotolia.fr

le PIA a conduit à « davantage cibler l'effort d'investissement en fonction de certaines priorités et à introduire un degré plus ou moins important de sélection – selon les cas – lors du choix des projets ». La création de structures nouvelles (Idex, IRT, SATT, etc.) a conduit les organismes préexistants à se repositionner et à surmonter certains « cloisonnements traditionnels ». La logique de retour financier pour l'État, « en introduisant des logiques de valorisation et d'industrialisation là où les aspects scientifiques prédominaient » est assumée, sans interrogation sur les dangers

encourus de ce fait par la recherche fondamentale. À la suite des « difficultés budgétaires », le principe d'additionnalité (les crédits du PIA ne devraient pas se substituer à des crédits qui disparaissent du budget de l'ESR) ne tient en général pas. Ce que le SNESUP a toujours dénoncé (« pour les universités, leurs crédits de fonctionnement stagnent

alors que leurs effectifs croissent ») pourrait amener à une proposition d'augmentation des moyens pour tous. Mais non, il faut aller plus loin et plus fort (p. 68) : « Il faut retrouver le tranchant du PIA : la recherche de l'excellence avec en perspective l'université de recherche

autonome, [...] dotée d'un capital, [avec] la maîtrise de sa politique foncière, de ses partenariats industriels [...] »

Au passage, on notera l'aveu que l'objectif principal du PIA est bien une restructuration imposée de l'ESR (« le PIA a modifié le paysage institutionnel et les attitudes des acteurs de terrain dans les principaux domaines concernés, même si toutes les ambitions initiales n'ont pas encore été couronnées de succès »), quelle qu'en soit l'efficacité scientifique (« les tentatives de type Idex visant à constituer une masse critique par le regroupement d'acteurs n'ont pour l'instant produit que des résultats partiels »). En cause, le corporatisme et les syndicats : « Les principes du PIA ont parfois été écartés pour satisfaire des demandes locales, politiques ou syndicales » et une injonction de poursuivre plus fort : « Intégrer la durée : on ne change pas en quatre ans un système figé, sédimenté, perclus de corporatismes ; il faut donc donner des moyens à ceux qui jouent le jeu, accepter donc les échecs partiels et poursuivre le projet. »

Ce rapport rappelle fortement le rapport de la Cour des comptes de 2011 sur les PRES3, qui constatait leur inefficacité, mais pour encourager à aller plus loin et plus fort. Ce dont se sert le gouvernement pour installer les COMUE au cœur de la loi ESR. ●